

223C0600
FR0000050353-OP003-RA01

19 avril 2023

Ouverture et calendrier de l'offre publique de rachat par la société de ses propres actions.

<p style="text-align: center;">LISI (Euronext Paris)</p>

Le 5 avril 2023, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de rachat initiée par la société LISI visant ses propres actions en vue d'une réduction de capital non motivée par des pertes (cf. D&I 223C0548 du 5 avril 2023).

La note d'information de la société LISI (visa n°23-100 du 4 avril 2023) a été diffusée et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées.

Il est précisé que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunie le 12 avril 2023, a notamment approuvé la résolution nécessaire à la réduction de capital au titre de l'offre publique de rachat d'actions et que la décision de dérogation au dépôt d'une offre publique obligatoire concernant les actions LISI (cf. D&I 223C0548 du 5 avril 2023) est devenue définitive, de sorte que la condition suspensive prévue par cette résolution est désormais levée.

En conséquence, l'offre publique de rachat d'actions sera ouverte **du 20 avril au 9 mai 2023 inclus**¹.

Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

¹ Cf. article R. 225-154 du code de commerce.